

GROUPE CONTACT / PROJET BHNS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR & MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

PRÉAMBULE

Bordeaux Métropole souhaite la création d'un « groupe contact » afin d'accompagner un projet structurant : le Bus à Haut Niveau de Service allant de Saint-Aubin de Médoc jusqu'à Bordeaux (Gare Saint-Jean).

Ce groupe contact concerne les communes de Saint-Aubin de Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Mérignac et Eysines. Au sein de Bordeaux, ce projet concerne quatre

quartiers : Bordeaux Caudéran, Bordeaux Centre, Bordeaux Sud, Saint Augustin-Tauzin-Dupeux. Le groupe contact a pour vocation d'accompagner, de porter et d'informer autour de ce projet.

Le présent règlement intérieur fixe les missions, la composition et le mode de désignation, le fonctionnement et les modalités d'organisation du groupe contact.

COMPOSITION, MODE DE DÉSIGNATION ET DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES DU GROUPE CONTACT

COMPOSITION

Il est présidé par le Vice-président en charge des transports de demain, Michel Labardin.

Il est composé de :

> Deux à trois citoyens désignés pour chacun des 9 secteurs situés sur le tracé de la ligne :

- SAINT-AUBIN DE MÉDOC
- SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
- LE HAILLAN
- EYSINES
- MÉRIGNAC
- BORDEAUX CAUDÉRAN
- BORDEAUX CENTRE
- BORDEAUX ST AUGUSTIN
- BORDEAUX SUD

> Deux à trois acteurs transverses (associations PMR, usagers des transports, cyclistes...) désignés par Bordeaux Métropole.

> Deux représentants du délégataire, désignés par Keolis Bordeaux Métropole.

MODE DE DÉSIGNATION DES MEMBRES CITOYENS

Les membres citoyens sont désignés par les mairies.

Il est à noter, dans le cas des 4 secteurs situés sur la Ville de Bordeaux, un mode de désignation par appel à volontariat, souhaité par la Mairie, où les 3 représentants appartiendront à l'un des collèges suivants :

> Collège 1 :

Un habitant volontaire, résidant sur le tracé ou dans une rue adjacente, sera tiré au sort après un appel à participation.

> Collège 2 :

Un acteur du quartier (association ou commerçants) sera tiré au sort après un appel à participation.

> Collège 3 :

Une personne qualifiée sera désignée par le Maire Adjoint de quartier.

L'appel à participation concernant les membres citoyens des 4 secteurs de Bordeaux sera lancé par voie de presse, réseaux sociaux, newsletter afin de recueillir des volontaires dans les collèges 1 et 2 pour chaque quartier.

DURÉE DU MANDAT

Les membres du groupe contact siègeront dans cette instance pour la durée du projet.

Ce mandat suivra le planning du projet mais pendant certaines périodes réglementaires ne pourra pas se réunir. Les membres du groupe Contact seront parfaitement informés de ces aspects réglementaires.

DÉMISSION, ABSENCE

En cas de démission, le membre du groupe contact devra en informer rapidement le Président du groupe contact par courrier ou par mail. Le conseiller démissionnaire sera remplacé selon les mêmes procédures que celles évoquées plus haut.

En cas d'absence à 2 réunions consécutives sans prévenir le Président du groupe contact, le membre sera considéré comme démissionnaire et sera remplacé.

MISSIONS ET RÔLE DU GROUPE CONTACT

Le groupe contact se verra confier un avis consultatif sur les missions suivantes :

- > Suivre les études, puis la phase travaux.
- > Analyser certains points techniques du projet et émettre un avis consultatif, en veillant à appréhender le projet dans sa dimension métropolitaine.
- > Restituer les travaux du groupe lors des réunions publiques.

Dans ce cadre, les membres du groupe contact seront porteurs des préoccupations de leurs concitoyens qu'ils exprimeront avec le souci de l'intérêt général.

Ils concourront par leur expertise personnelle ou collective à la formulation d'avis constructifs pour la collectivité.

FUNCTIONNEMENT ET MODALITÉS D'ORGANISATION

ATELIER DU GROUPE CONTACT

Le groupe contact ne pourra se réunir qu'en présence du Président. Les travaux des membres du groupe contact et les informations qu'ils détiendront n'auront pas vocation à être communiqués à l'extérieur ni à être publiés sans autorisation.

Chaque atelier du groupe contact fera l'objet d'un compte rendu qui sera diffusé aux participants après validation du Président. Ce compte rendu sera également adressé aux maires (et maires adjoints de quartier concernant Bordeaux). Ces comptes rendus pourront également être rendus publics par le Président.

PILOTAGE

Le groupe contact sera piloté par la Direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole en lien étroit avec les services de proximité et concertation de chaque commune (ordre du jour, suivi des groupes de travail...).

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE TRAVAIL

Le groupe contact devrait tenir sa première réunion de mise en place en juin 2016, et des réunions en atelier devraient suivre entre septembre et novembre 2016. Puis, il est prévu que d'autres réunions s'ajoutent, a priori à l'issue de l'enquête publique, et cela jusqu'à la fin du projet.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Bordeaux Métropole assurera la gestion administrative et l'animation de ce groupe.

RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur peut être révisé si des modifications s'imposent sur les missions, la composition et le mode de désignation, le fonctionnement et les modalités d'organisation du groupe contact.

